

# Pacte pour la transition

## Mesure #10

**Utiliser une source de financement éthique et transparente issue de l'épargne citoyenne pour financer au moins un projet d'investissement de la commune**

### »» L'enjeu

L'utilisation de l'épargne citoyenne pour financer les investissements de la collectivité en matière d'équipement éco-industriel, d'écoconstruction, d'installation en énergies renouvelables ou encore d'équipement social ou de projets culturels présente plusieurs vertus :

- rapprocher les citoyens de leur collectivité, les rendre acteurs de ses projets
- promouvoir de manière efficace ses projets à impact social et environnemental
- donner du sens à l'épargne des citoyens
- développer la finance éthique et solidaire sur le territoire

### »» En pratique

Les acteurs de la finance solidaire comme la coopérative bancaire de la Nef ou les fonds territoriaux de France Active développent des circuits de collecte d'épargne citoyenne pour financer des projets à impact positif sur le territoire.

### »» Aller plus loin

Unique en France, la Nef est une coopérative de 36 000 sociétaires qui relie épargnants et emprunteurs en offrant des produits bancaires éthiques et transparents. La Nef finance exclusivement des projets respectueux de l'homme et de l'environnement et publie chaque année la description détaillée de la totalité de ses financements. La Nef propose ainsi aux communes et aux intercommunalités, des solutions de financement du même type que ceux octroyés aux entreprises ou associations, dans la limite d'1,5 M€ par collectivité.

## ➤➤ Ils l'ont fait

### **Eco-rénovation de bâtiments communaux à Champneuville (55)**

La commune de Champneuville se situe au nord de Verdun dans la Meuse, et fait partie de la « Zone Rouge », zone sinistrée de Lorraine lors de la première Guerre Mondiale. Les bâtiments communaux datant de la reconstruction, nécessitaient une rénovation importante. Le Maire, M.Lefort, et son conseil municipal sont très impliqués dans le développement durable et ont souhaité faire de ce chantier un exemple d'éco-rénovation dans la région. Ils ont sollicité la Nef pour financer la rénovation des lieux aux côtés d'un certain nombre de bailleurs publics et privés.

Prêt n°4003 – Montant : 150 000 € - Durée : 15 ans

Prêt n°4004 – Montant : 300 000 € - Durée : 36 mois

### **Construction d'une déchetterie sur la communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers (38)**

La communauté de communes du pays de Bièvre-Liers, située en Isère, existe depuis 1961 et regroupe 20 communes. Souhaitant mutualiser les moyens des communes et apporter un service public de proximité répondant aux préoccupations environnementales, elle a fait appel à la Nef pour le financement de la construction d'une déchetterie, devant abriter par la suite une recyclerie.

Prêt n°4073 – Montant : 1 000 000 € - Durée : 180 mois

### **Construction d'un point information jeunesse et d'un pôle musical à la Chapelle-sur-Erdre (44)**

Commune de Nantes Métropole en Loire-Atlantique, La Chapelle-sur-Erdre a décidé de construire un point information jeunesse (PIJ) incluant un cyber espace et un pôle musical pour ses habitants. Le premier bâtiment est à destination des adolescents et jeunes adultes pour les aider dans leurs projets. Le second bâtiment comprend notamment l'école de musique. Le conseil municipal de la commune de la Chapelle-sur-Erdre a sollicité la Nef pour financer ces deux opérations.

Prêt n°4216 – Montant : 500 000 € - Durée : 180 mois

## ➤➤ Structure(s) ou personne(s) à contacter

Pour connaître les outils de finance solidaire disponibles auprès de la Nef :  
contact Amandine Albizzati [a.albizzati@lanef.com](mailto:a.albizzati@lanef.com)

ou obtenir un financement de la Nef :  
contact Ivan Chaleil [i.chaleil@lanef.com](mailto:i.chaleil@lanef.com) (Tél. : 0 811 90 11 90)

[www.lanef.com](http://www.lanef.com)